



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
5 AOÛT 2026, À 15 H,
TENUE À LA SALLE DU CAFÉ DÉLICES
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

SONT PRÉSENTS :

André Elliott
Président

Roger Dickey
Conseiller

Steve Bouchard
Conseiller

Nathalie Simard
Conseillère

EST ABSENT

Daniel Vandal
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

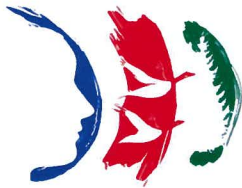
Kelly-Ann Shea, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et Mme Kelly-Ann Shea agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 15 h.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY DUMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BOUCHARD, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Fin de l'embauche temporaire du préposé au nettoyage printanier;
3. Embauche de deux employés temporaires au nettoyage printanier;
4. Divers;
 - 4.1 Demande d'emprunt de la Localité de Villebois auprès du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James afin de réaliser des travaux dans le cadre du volet C du Programme d'aménagement durable des Forêts dans sa localité;
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Fin de l'embauche temporaire du préposé au nettoyage printanier

CONSIDÉRANT QUE M. Jim Hunter a été embauché à titre de préposé au nettoyage printanier pour répondre à un besoin temporaire de la Localité de Villebois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a évalué la situation et juge opportun de mettre fin à cet emploi;

SUR PROPOSITION DE M^{ME} NATHALIE SIMARD DUMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

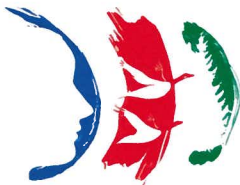
QUE le conseil municipal mette fin à l'emploi de M. Jim Hunter, à titre de préposé au nettoyage printanier, à compter du 3 août 2026;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder au versement de toute rémunération, de l'indemnité de vacances accumulée et de toute autre somme due conformément aux lois applicables et aux conditions de son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

V-SE-LV-3042

V-SE-LV-3043



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

3. Embauche de deux employés temporaires au nettoyage printanier

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois a des besoins temporaires en main-d'œuvre afin de réaliser les travaux de nettoyage printanier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche de deux employés temporaires pour répondre à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Dickey est en situation de conflit d'intérêts relativement au processus d'embauche, celui-ci s'est entièrement retiré de la prise de décision concernant cette embauche.

SUR PROPOSITION DE M. STEVE BOUCHARD DUMENT APPUYÉE PAR M^{ME} NATHALIE SIMARD, IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche temporaire de M. William Guérard pour une période de 22,5 heures à taux horaire de 22 \$ de l'heure;

DE PROCÉDER à l'embauche temporaire de M^{me} Naomie Guérard pour une période de 22,5 heures à taux horaire de 22 \$ de l'heure.

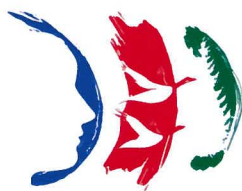
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Divers

4.1 Demande d'emprunt de la Localité de Villebois auprès du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James afin de réaliser des travaux dans le cadre du volet C du Programme d'aménagement durable des Forêts dans sa localité

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a signé l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF-EIBJ 2024-2027) signée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a approuvé le registre annuel des projets financés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts, incluant le projet d'élargissement du chemin de la Presqu'île (Lac Turgeon) présenté par la Localité de Villebois, pour une aide financière maximale de 67 500 \$;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois souhaite réaliser des travaux d'élargissement du chemin de la Presqu'île, incluant notamment les travaux de préparation, de nivellement, de mise en forme de la chaussée, d'apport et de compactage de matériaux granulaires ainsi que tout autre ouvrage nécessaire à la réalisation du projet, conformément aux exigences du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé du projet est de 90 000 \$, dont une aide financière maximale de 67 500 \$ (75 %) pourrait être accordée dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts, laissant une contribution de 22 500 \$ (25 %) à la charge de la Localité;

CONSIDÉRANT QUE la Localité entend demander au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James le financement de la portion admissible du projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts et solliciter un emprunt afin de financer la portion résiduelle de 22 500 \$, représentant 25 % du coût total des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend récupérer la portion des coûts non couverte par l'aide financière au moyen d'une taxe spéciale imposée aux propriétaires desservis par le chemin de la Presqu'île, sous réserve de la conclusion d'une entente avec le regroupement des propriétaires concernés et de l'adoption des règlements et résolutions requis.

V-SE-LV-3045

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BOUCHARD, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 90 000 \$ pour la réalisation du projet, dont 67 500 \$ proviendront de l'aide financière accordée dans le cadre du volet C du Programme d'aménagement durable des Forêts et 22 500 \$ seront financés par emprunt, sous réserve des autorisations requises;

QUE l'emprunt soit conditionnel à l'obtention d'une acceptabilité majoritaire des résidents du chemin de la Presqu'île à l'égard du projet;

QUE le conseil confirme son intention de financer la portion non subventionnée du projet, soit 25 % des coûts admissibles, au moyen d'un emprunt et de récupérer, le cas échéant, les sommes engagées par l'imposition d'une taxe spéciale aux propriétaires du regroupement du chemin de la Presqu'île, étant entendu que les modalités de cette taxation devront être convenues avec le regroupement concerné avant toute mise en œuvre et feront l'objet des procédures légales requises;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

QUE le conseil prenne acte des préoccupations exprimées par le président relativement au projet; celui-ci indique néanmoins se rallier à la position du conseil et consent à l'adoption de la présente résolution à l'unanimité;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière, M^{me} Kelly-Ann Shea, à signer, pour et au nom de la Localité de Villebois, tous les documents nécessaires à la demande de financement, à assurer le suivi administratif du dossier et à accomplir toute démarche requise relativement à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Sept (7) personnes assistaient à la séance du conseil. Les questions des citoyens portaient sur le sujet suivant :

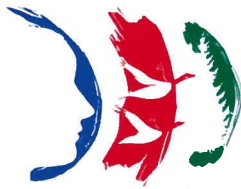
- Conformité du projet auprès du MRNF.

6. Clôture de la séance

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BOUCHARD, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 15 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES LOCALITÉ DE VILLEBOIS PROCÈS-VERBAL

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James